



## COMMUNE DE DOURGNE CONSEIL MUNICIPAL

Convoqué le 24 Novembre 2021, le Conseil Municipal de DOURGNE s'est réuni en mairie, Salle Raymond ABRIAL, le 29 Novembre 2021 à 18h30, sous la présidence de Mme Dominique COUGNAUD, Maire



Compte rendu de la séance du 29 Novembre 2021



**Présents :** Mme COUGNAUD Dominique, Maire.  
Mmes BOURDIN Danielle, DIOT Stéphanie, M. COLLOT Adrien, Adjoints.  
Mmes FOURNES Véronique, MONTAGNÉ Isabelle, HERNANDEZ Gisèle, TERRAL Patricia,  
MM. BEILLARD Adrien, MONTAGNÉ Patrick, POIREL Stéphane, Conseillers.

**Excusée :** Mme LANDESSE Corinne (pouvoir à Mme FOURNES Véronique)

**Absent :** M. Thibaud BARTOLO

**Secrétaire de séance :** Mme TERRAL Patricia conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.



Le compte-rendu de séance du 20 Septembre a été validé.

Madame le Maire informe le Conseil de rajouter à l'ordre du jour :

- Le tarif de la Taxe d'Aménagement et la demande de non-valeur du Trésorier



### 1. Démission d'un conseiller municipal

Nous avons reçu le 2 Novembre le courrier de M. LEROY Jean-Luc, conseiller municipal, nous faisant part de sa démission. Celle-ci a un effet immédiat, mais n'ayant plus de suivant de liste, ce conseiller ne sera pas remplacé. Nous serons donc 13.

Le nouveau tableau du Conseil Municipal sera annexé à la délibération et envoyé en Préfecture.

Du fait de la démission de M. Leroy, ses délégations à plusieurs organismes sont inoccupées. Mme le Maire propose donc d'être elle-même déléguée pour le SDET, le SDIS, le SIAEP du Sant, le Syndicat des Eaux de la Montagne Noire, et propose que Mme Danielle BOURDIN soit déléguée pour le SIVU du canton de Dourgne et qu'elle soit le référent élu Gendarmerie et le correspondant Défense, car Mme le Maire l'est déjà également pour ces organismes.

### 2. Demande de Subvention des Associations

- La MJC sollicite une subvention de 624 € pour la soirée Romarin organisée le samedi 20 novembre. Cette soirée comprend un repas payant avec une animation musicale.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil municipal avec 10 voix pour, 1 contre et 1 abstention décide de participer à l'animation musicale et

► **D'accorder une subvention de 200 € à la MJC**

- La **MJC** sollicite une subvention de 1 200 € pour la journée Romarin organisée en Février 2022. Le conseil avait répondu favorablement à cette demande en 2021, et cette manifestation traditionnelle n'ayant pu avoir lieu à cause du Covid, la subvention n'a pas été versée car elle est attachée à la réalisation de l'évènement.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil municipal à l'unanimité des présents décide

- ▶ ***D'accorder une subvention de 1 200 € à la MJC pour le Romarin 2022***

- L'**ARCOM** sollicite une subvention de 250 € pour les jeux organisés le dimanche des fêtes la St Stapin. Ces jeux ont été mis en place suite à la demande de la Mairie d'avoir une animation familiale le dimanche après-midi : 8 équipes, soit environ 50 adultes et enfants, ont participé à une enquête, « A la recherche des Clés de la Ville », pendant 2 heures dans Dourgne. Le coût réel de cette animation a été de 290 €.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil municipal à l'unanimité des présents décide

- ▶ ***D'accorder une subvention de 250 € à l'ARCOM***

- L'**AAPPMA** sollicite une subvention pour des travaux de nettoyage et de curage sur l'entrée du cours d'eau et les pré-bassins de la piscine qui demandent l'intervention d'une pelle mécanique. La location de cette pelle s'élève à 433.74 €. Ces travaux sont réalisés avec l'autorisation de la DDT.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil municipal à l'unanimité des présents décide

- ▶ ***D'accorder une subvention de 400 € à l'Association de Pêche***

- L'**Association de Chasse** sollicite une subvention de 200 € pour l'organisation de la rencontre de la St Hubert du 6 novembre. Cette épreuve annuelle se déroule dans des lieux différents et cette année c'est le plateau de la Capelette qui a été sélectionné pour recevoir cette animation.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil municipal avec 10 voix pour et 2 abstentions décide

- ▶ ***D'accorder une subvention de 200 € à l'Association de Chasse***

- L'**Association de Chasse** sollicite une subvention de 400 € pour l'organisation du brevet de chasse sur lièvre non tiré qui aura lieu les 10 et 11 décembre 2021. Cette manifestation a lieu tous les 2 ans. Le conseil fait remarquer que l'évènement correspond plus à une épreuve spécifique à la Chasse qu' à une animation pour du public.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil municipal avec 10 voix contre et 2 abstentions décide

- ▶ ***De ne pas accorder la subvention demandée par l'Association de Chasse***

- La **Prévention Routière du Tarn**, association reconnue d'utilité publique, sollicite une subvention pour son fonctionnement. Elle nous rappelle son rôle : l'éducation routière auprès de nos enfants, l'accompagnement des seniors pour la remise à niveau des connaissances du code de la route, la sensibilisation du grand public...

Mme le Maire informe le conseil qu'en 2020 et 2021, nous donnions une subvention de 100 € à VITAVIE et qu'en 2020 et 2021 VITAVIE nous a rendu notre subvention car, à cause du COVID, cette association n'avait pu mener ses actions habituelles. Mme le Maire propose à l'assemblée d'utiliser cette somme pour la Prévention Routière du Tarn.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil municipal avec 6 voix pour et 6 abstentions décide

- ▶ ***D'accorder une subvention de 200 € à la Prévention Routière du Tarn***

- **L'APF France Handicap du Tarn** sollicite un soutien financier exceptionnel suite à un incendie qui a dévasté son local.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil municipal avec 10 voix contre, 1 voix pour et 1 abstention décide

- ▶ ***De ne pas accorder la subvention demandée par l'APF France Handicap du Tarn***

### 3. Proposition ONF :

Suite aux propositions de l'ONF pour la programmation des coupes et leur mise en vente pour l'année 2022 en forêt communale, 2 parcelles ont été identifiées :

N° UG	GROUPE	SURFACE (ha)	Vente
4.4	Amélioration	6.39	En bloc et sur pied
17.1	Régénération	6.06	En bloc et sur pied

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil municipal à l'unanimité des présents décide

- ▶ ***D'inscrire au programme des coupes de l'année 2022 et de laisser toute liberté aux équipes de l'ONF pour entreprendre et réaliser les opérations de martelage et de commercialisation des bois des unités de gestion citées ci-dessus.***

### 4. Adhésion au service de gestion des ressources humaines et paye de la CCSA

Dans une démarche partagée de mutualisation de leurs moyens et dans une volonté de conforter cette dynamique et pour répondre pleinement aux besoins en matière de ressources humaines, les communes et la Communauté ont souhaité renforcer cette mutualisation par la création d'un service commun « Ressources Humaines » comme le permet l'alinéa 1 de l'article L5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ainsi, conformément aux dispositions applicables en la matière, un projet de convention, annexé à la présente délibération, définissant les modalités de fonctionnement et de calcul de la contribution de chacune des parties, a été élaboré.

Vu l'avis favorable à l'unanimité émis par le Comité Technique en séance du 14 Octobre 2021, il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer au service commun « Ressources Humaines » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil municipal à l'unanimité des présents

- ▶ ***Approuve le projet de convention annexé à la présente délibération***
- ▶ ***Autorise Mme Le Maire à procéder à la signature de la dite convention avec la CCSA et de tout document afférent à l'adhésion au service commun « Ressources Humaines***

### 5. Mise à jour des statuts du Syndicat du Pas du Sant :

Lors de l'Assemblée Générale du Pas du Sant du 29 Septembre 2021, le Conseil Syndical a approuvé le projet de statuts permettant d'intégrer la totalité du territoire de Verdalle dans son périmètre d'intervention (Art. 7).

Afin de pouvoir valider cette modification des statuts pour une mise à jour effective début 2022 et transférer la DUP de Verdalle au profit du SIAEP du Sant, les collectivités membres doivent également se prononcer.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil municipal décide à l'unanimité des présents

- ▶ ***D'adopter les nouveaux statuts du Syndicat du Pas du Sant***

## 6. Temps de travail dans la fonction publique : 1607 heures

L'article 47 de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, a abrogé les régimes légaux dérogatoires de travail antérieurs à la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 et la date butoir d'entrée en application de ces dispositions est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Par délibération du 15 Novembre 2004, la commune a instauré les 7 heures travaillées pour la journée de solidarité.

Pour un agent travaillant à temps complet (soit 35 h hebdomadaire) la durée légale annuelle de travail est de 1607 heures. Elle est calculée de la façon suivante :

Nombre total de jours sur l'année	365 j
Repos hebdomadaire : 2 jours x 52 semaines	- 104 j
Congés annuels :	- 25 j
Jours fériés	- 8 j
Nombre de jours travaillés	Soit 228 j
Nombre de jours travaillés en heures 228 j x 7 h	1596 h arrondies à 1600 h
+ journée de solidarité	+ 7h
Total en heures	1607 heures

L'organisation du travail doit respecter les garanties minimales ci-après définies :

La durée hebdomadaire du travail effectif, heures supplémentaires comprises, ne peut excéder ni quarante-huit heures au cours d'une même semaine, ni quarante-quatre heures en moyenne sur une période quelconque de douze semaines consécutives et le repos hebdomadaire, comprenant en principe le dimanche, ne peut être inférieur à trente-cinq heures.

La durée quotidienne du travail ne peut excéder dix heures.

Les agents bénéficient d'un repos minimum quotidien de onze heures.

L'amplitude maximale de la journée de travail est fixée à douze heures.

Le travail de nuit comprend au moins la période comprise entre 22 heures et 5 heures ou une autre période de sept heures consécutives comprises entre 22 heures et 7 heures.

Aucun temps de travail quotidien ne peut atteindre six heures sans que les agents bénéficient d'un temps de pause d'une durée minimale de vingt minutes.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil municipal à l'unanimité des présents déclare

- ▶ *l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022 de ces dispositions*

## 7. Recours au dispositif PEC (Parcours Emploi Compétences) :

Le dispositif Parcours Emploi Compétences correspond aux emplois dans le cadre France Service :

- Le poste doit permettre de développer la maîtrise de comportements professionnels et des compétences techniques qui répondent à des besoins du bassin d'emploi
- L'employeur doit permettre l'accès à la formation et à l'acquisition de compétences
- L'employeur a la capacité de pérenniser le poste

En contrepartie, nous obtiendrons une aide financière de l'Etat

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil municipal à l'unanimité des présents

- ▶ *Autorise Mme le Maire à recourir au dispositif « Parcours Emploi Compétences »*
- ▶ *Précise que les recrutements visent à concilier les besoins de la collectivité avec la perspective d'accompagner un demandeur d'emploi dans la réalisation de son projet professionnel*
- ▶ *Autorise Mme le Maire à signer les conventions avec les organismes prescripteurs, et les contrats avec les salariés*
- ▶ *Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal*

## 8. **Projet de statuts de la Communauté de Communes Sor Agout :**

Lors du conseil de communauté en date du 28 septembre 2022, il a été approuvé le projet de statuts intégrant une nouvelle compétence « **Collecte et traitement des pneus usagés des agriculteurs** ».

Après lecture du projet de rédaction des statuts de la CCSA qui consiste en l'ajout de la dite compétence, Mme le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'opportunité d'engager la procédure de modification statutaire.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil municipal à l'unanimité des présents décide

- ▶ ***D'approuver la modification de la rédaction de la compétence « protection et mise en valeur de l'environnement » et le transfert de la compétence « Collecte et traitement des pneus usagés des agriculteurs***
- ▶ ***De se prononcer favorablement sur l'adoption des statuts modifiés en annexe***
- ▶ ***Charge Mme le Maire de poursuivre toutes procédures nécessaires à l'adoption des statuts.***

## 9. **Taxe d'aménagement :**

La taxe d'aménagement a été mise en place à partir du 1<sup>er</sup> mars 2012 pour remplacer la taxe locale d'équipement (TLE), la participation pour l'aménagement d'ensemble (PAE), la participation pour voirie et réseaux (PVR) etc. Son taux a été fixé à 3 % par délibération du 25.11.2011. Les coûts pour voirie et réseaux ont depuis bien augmenté, nous vous proposons donc de modifier ce taux.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil municipal, avec 10 voix pour et 2 abstentions décide

- ▶ ***D'instituer sur l'ensemble du territoire communal la taxe d'aménagement au taux de 4 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022***

## 10. **Admission en non –valeur / Budget Assainissement**

Le comptable du Trésor expose qu'il n'a pu recouvrer pour le compte 6541 la somme de 42 € malgré la mise en demeure et nous propose en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide

- ▶ ***D'accepter l'admission en non-valeurs pour un montant de 42 €***

## Questions Diverses :

- Avec le passage au M 57, nous avons demandé le coût pour la mise à niveau de notre logiciel. Le coût est très important pour l'utilisation que nous en faisons, nous interrogeons donc la CCSA pour une mutualisation éventuelle du service comptabilité et vous ferons un retour dès que possible.
- Carrières de la Montagne Noire : Nous avons reçu de la Préfecture un dossier concernant la demande d'enregistrement pour exploiter une installation de stockage de déchets inertes, de broyage, de concassage et station de transit de produits minéraux sur Dourgne. Ce dossier fait l'objet d'une consultation du public qui se déroulera du 6 Décembre au 31 Décembre 2021. Ce dossier sera à disposition du public en Mairie, aux heures d'ouverture de la Mairie.
- La Poste nous a confirmé le 15 Novembre, la modification des horaires du bureau de Poste à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 : du Lundi au Vendredi inclus de 9h00 à 12h00 soit 15 heures par semaine. Je vous rappelle que cette modification intervient avec la disparition de la MSAP au bureau de Poste, car ils ne souhaitent pas prendre la compétence France Service que nous avons donc décidé de prendre.
- L'Association de Pêche nous demande la possibilité de changer son siège social afin de recevoir son courrier directement dans les locaux qu'elle occupe actuellement. Les locaux appartenant à la Mairie, et pouvant changer de destination, cela n'est pas possible. Par contre elle peut donner « l'adresse postale ... » à ses fournisseurs, banque, etc. Nous lui répondrons dans ce sens.

- Gisèle Hernandez et Isabelle Montagné nous font part de la réunion Natura 2000 à laquelle elles ont participé le jeudi 25 novembre à Sorèze. Entre autres sujets, il a été abordé celui du nettoyage du sentier karstique du Causse de Sorèze, réalisé en juillet 2021 par un groupe d'Eclaireurs. Juliane Casquet, notre référente Natura 2000 au Parc Régional, envisage une opération de ce type, en 2022, sur le plateau de la Capelette pour sensibiliser les usagers de ce site à l'environnement. Il serait judicieux de la contacter.
- Sapins de Noël : nous avons commandé à l'Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Primaire 3 sapins de Noël pour l'école ainsi que 3 sapins de Noël pour la Maison de Retraite Les Arcades. Il seront livrés à domicile le 1<sup>er</sup> week-end de Décembre.
- Goûter des Aînés : la date du 7 janvier est évoquée pour son organisation. A moins que les conditions sanitaires nous en empêchent et nous amènent à modifier ce projet.
- Vœux 2022 : nous espérons pouvoir organiser cette cérémonie le vendredi 21 janvier à 19 h à la Maison des Associations si, encore une fois, les conditions sanitaires le permettent.
- Rappel : Réunion à la Maison des Associations vendredi avec l'ensemble des associations de la commune.

-----  
Madame le Maire remercie l'assemblée et, l'ordre du jour étant épuisé, lève la séance à 19h13.

# Zoom sur le socle qualité commun

## Formation des VOLONTAIRES (2/3)

Modules	Objectifs	Durée	Opérateur
« Être volontaire Service Civique Solidarité Seniors »	Comprendre ce qu'est le grand programme, les objectifs, le parcours qui va être suivi, droits & devoirs, les outils du grand programme	0,5 jour	SC2S
« Personnes âgées & Isolement »	Comprendre les causes, conséquences et enjeux de l'isolement social des PA • Connaître le "public" des PA • Représentation du vieillissement • Adopter la bonne posture	1 jour	Partenaire expert local
Les acteurs et solutions du bien vieillir	Identifier les acteurs et solutions du bien vieillir • Comprendre sa place dans cet éco-système / chaîne d'acteurs • Savoir orienter	0,5 jour	Partenaire expert local
Accompagner les personnes âgées en tant que volontaire	L'écoute active • Gestion du deuil, du rapport à la mort, des comportements dépressifs • Gérer les émotions	1 jour	Partenaire expert local
<b>PSC1</b> Formation Secourisme Premiers Secours	Devenir un acteur citoyen de sécurité civile • Acquérir les réflexes nécessaires à une intervention d'urgence dans l'attente des secours extérieurs • Evaluer l'urgence et mettre en pratique les gestes techniques appropriés.	1 jour	Structures labellisées par l'ASC
<b>Echanges de pratiques</b> + ligne d'écoute téléphonique	Prendre de la hauteur sur sa mission de Service Civique S'interroger et échanger ses pratiques • Libérer la parole, identifier des situations de difficultés et des solutions • Soutien psychologique • Rencontrer d'autres volontaires en Service Civique du territoire	1,5 jour (3 x 0,5 jour)	Partenaire expert local

### FORMATION ET PREPARATION A LA MISSION

# Zoom sur le socle qualité commun Formation des VOLONTAIRES (3/3)

Modules	Objectifs	Durée	Opérateur
<b>Les métiers et formations du bien vieillir</b>	Identifier la diversité des métiers disponibles dans le secteur du grand âge • Avoir plus d'informations sur les formations / dispositifs pour y parvenir • Déconstruire les stéréotypes sur les métiers du grand âge	0,5 jour	Experts formation du secteur
<b>Connaissance et présentation de soi</b>	Prendre du recul sur son parcours • Identifier ses leviers de motivation • Se projeter	0,5 jour	Unis-Cité ou autre réseau compétent
<b>Identification des compétences</b>	Comprendre le mot "compétence" • Savoir traduire des actions en compétences • Identifier ses compétences et notamment celles acquises en SC (RECTEC)	0,5 jour	Unis-Cité ou autre réseau compétent
<b>Coaching Tremplins</b>	Savoir parler de soi, valoriser son parcours et son SC • Développer ses capacités d'expression orale • Comprendre les codes et exigences de l'entretien professionnel • Développer son réseau (rencontre avec des coachs bénévoles)	0,5 jour	Unis-Cité ou autre réseau compétent
<b>Forum Régional de l'Emploi et de l'Engagement « Solidarité Seniors »</b>	<u>Annuel, a priori vers avril ou mai</u> Faciliter les passerelles entre volontaires et potentiels recruteurs / formations / opportunités de bénévolat • Développer son réseau et préparer l'après service civique • Valoriser les parties prenantes « Service Civique Solidarité Seniors » et leurs actions • Echanger entre tuteurs/volontaires/partenaires	0,5 jour	Organisation SC2S – avec acteurs du secteur sur le territoire
<b>Formation Civique et Citoyenne</b>	<u>Exemples:</u> Les discriminations • Eco-citoyenneté • Laïcité et faits religieux • Egalité femmes-hommes...	2 jours (4 x 0,5 jour)	Associations labellisées par l'ASC
<b>Poursuivre son engagement après son SC</b>	Comprendre le rôle et le statut des bénévoles • Le bénévolat aujourd'hui en France – contre l'isolement des personnes âgées en particulier • Savoir où trouver les besoins de bénévolat (MonaLisa...)	0,5 jour	MonaLisa et/ou PFD

## ANNEXES

# Zoom sur le socle qualité commun

## Accompagnement des TUTEURS (1/3)

Ce parcours pourra se faire en partie à distance et/ou en autonomie pour libérer plus facilement les tuteurs.

Etape	Objectifs	Durée	Opérateur
<p>Atelier de découverte du rôle de tuteur (Tuteurs n'ayant jamais accompagné de volontaires et tuteurs ayant déjà suivi des volontaires sans être formés au Service Civique, ouvert aux coordinateurs souhaitant comprendre le rôle du tuteur.)</p>	<p>Se former au cadre réglementaire du Service Civique Comprendre le rôle du tuteur et son importance dans la réussite du Service Civique Réfléchir aux solutions à apporter à des études de cas présentant des difficultés ou des craintes dans l'accueil d'un volontaire en Service Civique Réfléchir au positionnement du tuteur et à sa posture Rencontrer une communauté de tuteurs sur son territoire et échanger des expériences Comprendre ce qu'est SC2S, les objectifs, le parcours qui va être suivi par les volontaires et les tuteurs, droits &amp; devoirs S'approprier les outils de formation et le site dédié S'approprier les outils de suivi et d'évaluation</p>	<p>1 jour</p>	<p>Formation des Organismes d'Accueils SC2S</p>
<p>EDP - 1: Echanges de pratiques entre tuteurs « Accompagnement du volontaire pendant la mission »</p>	<p>Savoir accompagner un volontaire au quotidien dans la mise en oeuvre de sa mission et établir une relation de confiance avec lui. Déterminer les temps forts de l'accueil d'un volontaire et les outils utiles pour ce faire Identifier les différentes actions à mettre en place tout au long du volontariat pour créer une relation de confiance Réfléchir aux bonnes pratiques permettant de garder le volontaire mobilisé pendant toute la durée de son Service Civique, même dans des situations compliquées</p>	<p>0,5 jour</p>	<p>Formation des Organismes d'Accueils</p>
<p>EDP - 2: Echange de pratiques entre tuteurs « Projet d'avenir et bilan nominatif»</p>	<p>Appuyer un volontaire dans la valorisation de son expérience de Service Civique et la préparation de l'après Service Civique. Déterminer ce qu'est un projet d'avenir pour un volontaire Réfléchir autour de l'apport du tuteur sur les 5 cas de projets d'avenir les plus courants pour les volontaires Expérimenter des outils permettant d'identifier les points forts et les qualités acquises par le volontaire au cours de sa mission Maîtriser le bilan nominatif et comprendre les méthodes permettant de le rendre profitable au volontaire et au tuteur</p>	<p>0,5 jour</p>	<p>Formation des Organismes d'Accueils</p>